

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

DE RATIO DE PERFORMANCE – EXIGENCES MINIMALES POUR L'ADMISSIBILITÉ AU VOLET PRÉQUALIFIÉ (EXERCICE FINANCIER 2021-2022)

Palier	Langue / Région	# de compagnies	Ratio de performance minimal
<b>Palier A: 25 projets @ 75,000\$</b>	Français	8 compagnies	48,2%
	Anglais	17 compagnies	63,8%
<b>Palier B + Palier C: 50 projets @ 50,000\$ 50 projets @ 25,000\$</b>	Français	34 compagnies	Palier B: 24,3% Palier C: 9,4%
	Atlantique	10 compagnies	Palier B: 39,7% Palier C: 0,9%
	Québec – Anglais	10 compagnies	Palier B: 26,0% Palier C: 11,4%
	Ontario + Nunavut	25 compagnies	Palier B: 23,4% Palier C: 22,3%
	Ouest+ Territoires du Nord-Ouest + Yukon	21 compagnies	Palier B: 26,2% Palier C: 9,0%

**Remarque :** Les Requérants qui ne sont pas admissibles au volet préqualifié peuvent être admissibles à l'un des volets suivants : volet sélectif, volet autochtone ou volet destiné aux Noirs et aux personnes de couleur. Veuillez vous référer aux principes directeurs du programme de développement ainsi qu'au guide d'information essentielle disponibles sur la [page web](#) du programme pour connaître les critères d'admissibilité et les autres critères applicables à chacun des volets.